

COMITÉ QUART MONDE EUROPÉEN

L'Intergroupe qui s'engage avec les plus pauvres

Bilan Législature 2004-2009

**« Suis-je vraiment un artisan de l'Europe de tous ? Ce que je fais, ce que je dis, ce que je propose, permet-il la réalisation d'une Europe où les plus pauvres seront enfin libérés ? Permet-il la réalisation d'une Europe des Droits de l'homme ? »,
Joseph Wresinski, fondateur du Mouvement international ATD Quart Monde,
juin 1987.**

Créé en 1980 suite à un appel de Joseph Wresinski, fondateur du Mouvement international ATD Quart Monde, cet Intergroupe vise à contribuer aux travaux du Parlement européen en s'appuyant sur l'expérience, la pensée et les aspirations des personnes et familles les plus exclues à cause de la pauvreté.

Principes fondamentaux

- La pauvreté conçue comme une violation des *droits fondamentaux* et de la dignité humaine.
- *Une approche globale* de la lutte contre la pauvreté intégrée dans les différentes politiques de l'Union européenne : emploi, santé, protection sociale, éducation, jeunesse, culture, Union économique et monétaire, budget, etc.
- La volonté de se baser sur un véritable *partenariat* avec les plus pauvres et avec les organisations qui les représentent.

Objectifs

- *Mobiliser toutes les* énergies pour faire de la lutte contre la pauvreté un objectif prioritaire de l'Union européenne.
- Introduire les préoccupations des populations en situation de pauvreté dans les travaux du Parlement européen :
 - *Représentation* des populations vivant dans la pauvreté et dans l'exclusion.
 - Analyse des différents dossiers et propositions à la lumière de l'*expérience* des plus pauvres.

Moyens d'action

- Propositions d'amendements aux rapports en cours.
- Propositions de résolutions.
- Questions écrites à la Commission.
- Prises de position.
- Communiqués de presse.
- Sensibilisation à travers des discussions avec des acteurs engagés sur le terrain.

Enjeux

- Affirmer l'éradication de la grande pauvreté comme l'un des objectifs prioritaires de l'Union européenne, face auquel doivent être interrogées toutes ses politiques.

- Promouvoir une approche de l'éradication de la grande pauvreté basée sur la nécessité du respect des Droits fondamentaux.
- Appeler l'Union européenne à veiller à la cohérence et à la durabilité des engagements portant sur la lutte contre la pauvreté pris dans le cadre de la Stratégie d'Inclusion Sociale au Sommet de Lisbonne en 2000, mais aussi à adhérer à ceux déjà pris par la communauté internationale .
- Introduire les préoccupations des personnes vivant dans la grande pauvreté dans les futures politiques de l'Union européenne
- Favoriser la prise de parole des personnes les plus défavorisées et des personnes engagées à leurs côtés dans l'élaboration, l'implémentation et l'évaluation des actions de lutte contre la pauvreté.

Législature 2004-2009 (Jusque aujourd'hui)

- L'intergroupe a organisé 15 rencontres autour des thèmes présents dans la conjoncture européenne et du Parlement européen relatifs à l'extrême pauvreté et l'exclusion sociale.
- Ces rencontres comptaient avec la participation de 36 intervenants invités (députés, membres du monde associatif et académique).
- Par l'intermédiaire de son Président, l'intergroupe a déposé 21 amendements (20 retenus) et a, en même temps, soutenu des amendements présentés par ses membres.
- L'intergroupe a déposé une déclaration écrite.
- L'intergroupe a organisé des rencontres avec des personnes vivant dans la pauvreté.
- L'intergroupe a fait plusieurs communiqués des presse, lettres ouvertes et a contribué aux consultations.
- Participation des membres du Comité Quart Monde aux commémorations organisées par ATD Quart Monde le 17 octobre « Journée mondiale de refus de la misère ».

Thèmes traités

2005

1. Un élan décisif à l'élimination de la pauvreté à l'horizon 2010 ? (3/02/2005)

(élection du Président de l'intergroupe et nomination du Bureau)

2. L'emploi : un moyen pur lutter contre la pauvreté ou une fin en soi même ?

(11/05/2005)

Intervenants :

M Bert Luyts (volontaire permanent ATD Quart Monde, Belgique)

M Henri Lourdelle, Confédération européenne des syndicats.

Mme Claire Champeix, EAPN (Réseau européen des associations luttant contre la pauvreté et l'exclusion sociale).

3. Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l'homme sont violés. Comment les faire respecter ? (28/09/2005)

Intervenants :

M Jean-Pierre Gollé, ATD Quart Monde

Mme Sarah Keningan, volontaire permanente ATD Quart Monde.

4. Exclusion et pauvreté, générateurs de violence ? (14/12/2005)

Intervenants :

M Fintan Farrell, Directeur d'EAPN (Réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté)

Mme Geneviève Tardieu, volontaire permanente d'ATD Quart Monde France.

2006

1. Le revenu minimum, un instrument de lutte contre la pauvreté. (15/03/2006)

Intervenants :

M Michele Calandrino, Protection sociale et inclusion sociale : coordination des politiques (Unité E2), Direction générale emploi, affaires sociales et égalité des chances, Commission européenne.

M Fintan Farrel , Directeur d'EAPN, (Réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté).

2.- Les services sociaux d'intérêt général (14/06/2006)

Intervenants :

M Joachim Ott, Coordonnateur des affaires parlementaires auprès de la Direction générale emploi, affaires sociales et égalité de chances de la Commission européenne.

Mme Chantal Cassard, volontaire permanente, Mouvement International ATD Quart Monde, Strasbourg.

3. Economie sociale et solidaire (27/09/2006)

Intervenants :

Mme Ewa Sadowka, représentante de la « Fondation Barka », Pologne.

Mme Maria Basset, représentante de l'association « Pain de vie ».

4. Immigration et pauvreté. Immigration et famille (13/12/2006)

(réunion conjointe avec « l'intergroupe famille et protection de l'enfance »)

Intervenants :

Mme Adriana Opromolla , Social Policy Officer, Caritas Europa.

Mme Michele Le Voy, Director of PICUM (Platform for International Cooperation on Undocumented Migrants).

Mme Agnes Hubert, Bureau of European Policy Advisers, DG Employment and Social Affairs, European Commission.

M Julien Attuil, Cabinet of the Commissioner for Human Rights, Council of Europe: "The education of child migrants".

Mme Blanche Tax, European Affairs Officer, UNHCR: "the problem of unaccompanied minors".

2007

1. 50 ans de l'Union Européenne: bilan social et perspectives (25/04/2007)

(réunion conjointe avec « l'intergroupe famille et protection de l'enfance »)

Intervenants :

Mme Annelise Oeschger, Présidente de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe.

M William Lay, Directeur, Confédération des organisations Familiales de l'Union Européen (COFACE).

M José Luis Pacheco, administrateur de la Commission des Affaires Constitutionnelles du Parlement Européen.

2. Flexi-sécurité (20/06/2007)

Intervenants :

M Jacek Protasiewicz, député européen (PL, EPP-DE), membre de la Commission d'emploi et des affaires sociales du Parlement européen.

M François Vandamme, Conseiller Général, Service Public fédéral de l'Emploi, Travail et Concertation Sociale, Division des Affaires Internationales, Belgique.

3. Pauvreté des enfants et pauvreté des familles (05/09/2007)

Intervenants :

Me Anne Williams, Consultant on children's issues for Eurochild, Belgique.

Me Marie-Cécile Renoux, Volontaire permanente, Mouvement International ATD Quart Monde, France.

4. L'Agence des droits fondamentaux de l'UE (12/12/2007)

Intervenants :

Me Kinga Gál, député européen (HU, EPP-DE), Vice-présidente de la Commission des libertés civiles, justice et affaires intérieures du Parlement européen.

M Régis Brillat, Chef du Service de la Charte Sociale Européenne du Conseil de l'Europe.

2008

1. L'Année Européenne de lutte contre la pauvreté 2010 (12/03/2008)

Intervenants :

Mme Marie Panayotopoulos-Cassiotou (PPE-DE, Grèce), députée européenne, Membre de la Commission Emploi et Affaires Sociales, rapporteur sur l'Année 2010.

Mme Antonia Carparelli, Chef d'Unité, Inclusion, Aspects socio-politiques des migrations, Intégration des politiques sociales. DG Emploi, Affaires sociales et Egalité des chances. Commission européenne.

2. Extrême pauvreté et Droits Fondamentaux (08/10/2008)

Intervenants :

M Giusto Catania, Député (GUE/NGL, IT), Rapporteur du Rapport sur « La situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne 2004-2007 ».

M Georges de Kerchove, Président d'ATD Quart Monde Belgique, avocat.

Mme Eluned Morgan, Députée (PSE, UK), Membre de la Commission Industrie, Recherche et Energie.

3. Quel place pour le plus pauvre dans l'Agenda social renouvelé ?

Mme Gabriele Zimmer (GUE/NGL, D), députée européenne, Membre de la Commission Emploi et Affaires Sociales du PE, rapporteur « sur la promotion de l'intégration sociale et la lutte contre la pauvreté, y compris celle des enfants, au sein de l'UE »

M José Silva Peneda (PPE-DE, P), député européen, Membre de la Commission Emploi et Affaires Sociales du PE, rapporteur « sur l'agenda sociale renouvelé ».

Mme Antonia Carparelli, Chef d'Unité, Inclusion, Aspects socio-politiques des migrations, Intégration des politiques sociales. DG Emploi, Affaires sociales et Egalité des chances. Commission européenne.

Mme Stefania Del Zotto, FEANTSA. Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri.

Actions

- 21 amendement déposés. 20 pris dans la résolution votée en plénière, soit de façon individuelle ou à travers des amendements de compromis. :
- 1 amendement au rapport Cashman (03/12/2007) « **Sur la adopción de un marco plurianual de la Agencia de los Derechos Fundamentales de la Unión Europea para el período 2007-2012** »
« L'extrême pauvreté et l'exclusion sociale comme partie intégrante du cadre pluriannuel »
- 3 amendements au rapport Panayotopoulos (14/04/2008) « **Sur l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, 2010** »
 - 1) Nous proposons comme l'un des objectifs un objectifs ciblé sur **le droit**, notamment que **dans le cadre des droits fondamentaux, reconnaître** le droit à vivre dans la dignité pour les plus pauvres. Ainsi, que cette année contribuera à **améliorer la connaissance** de la situation des personnes confrontées à la pauvreté, **en accordant une attention particulière aux catégories vulnérables**
 - 2) **promouvoir la réalisation par l'Agence des Droits fondamentaux de l'UE d'une étude sur les atteintes aux droits fondamentaux qui résultent des situations de grande pauvreté ;**
 - 3) **Nous insistons sur la lutte de la pauvreté familiale au travers de l'élaboration de politiques appropriées, en accordant une attention particulière pour les familles nombreuses et monoparentales,**

➤ 6 amendements au rapport Zimmer (16/05/08) « **Sur la promotion de l'intégration sociale et la lutte contre la pauvreté, y compris celle des enfants au sein de l'UE** »

- 1) Nous remarquons que parmi les 19 millions des enfants qui sont exposés à la pauvreté en Europe, **beaucoup entre eux sont séparés de leur famille à cause de la pauvreté dans laquelle elle vit;**
- 2) **considérant que l'extrême pauvreté et l'exclusion sociale constituent une violation de l'ensemble des droits fondamentaux ;**
- 3) **La participation active : il convient de promouvoir la bonne gouvernance, la participation de tous les acteurs concernés, notamment partenaires sociaux, organisations non-gouvernementales et particulièrement les personnes qui vivent des situations d'extrême pauvreté en créant des lieux de dialogue avec elles pour qu'elles puissent apporter leur savoir issu de leur expérience de vie, et contribuer ainsi à l'élaboration, à la gestion, à la mise en œuvre et l'évaluation des politiques ;**
- 4) **Apporter les soutiens indispensables aux parents vivant dans l'extrême pauvreté, afin qu'ils puissent acquérir les moyens d'assumer leurs responsabilités parentales ;**
- 5) **Les indicateurs pour fixer cette diminution de la pauvreté des enfants doivent compter avec la participation des enfants issus des familles vivant l'extrême pauvreté ;**
- 6) **la nécessité des mesures spécifiques pour l'inclusion active des groupes les plus défavorisés.**

➤ 11 amendements au rapport Catania (15/10/2008) « **Sur la situation des droits fondamentaux dans l'UE, 2004-2007** » , **10 ont été pris.**

- 1) Que, concernant la pauvreté des enfants, des mesures appropriées **d'accès aux droits** centrées sur les besoins des enfants doivent être prises ainsi que d'adopter des objectifs ambitieux et réalisables pour réduire la pauvreté enfantine **et celle de leur famille;**
- 2) Que, les stratégies concernant la lutte contre la pauvreté enfantine, doivent englober **celle de leur famille;**
- 3) Que, parmi les différentes discriminations, celles dont souffrent les **enfants vivant en pauvreté** sont à prendre en compte spécifiquement;
- 4) Que, concernant le droit de l'enfant à une famille, des solutions efficaces pour éviter **la séparation parents-enfants** doivent être trouvées et **qu'en cas de placement, les Etats membres doivent veiller à permettre le retour de l'enfant dans sa famille;**
- 5) Que, la pauvreté et l'exclusion sociale, ne peuvent être combattues qu'en garantissant **l'ensemble des droits fondamentaux, notamment** les droits économiques et sociaux de tous;
- 6) Que, **l'accès effectif à l'ensemble des droits fondamentaux doit être garanti** à tous les êtres humains;
- 7) Que, **l'art. 30 de la Charte sociale européenne révisée qui consacre le droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale doit être ratifié par tous les Etats membres;**
- 8) Que, **l'extrême pauvreté et l'exclusion sociale, doivent être considérés comme une violation de l'ensemble des droits fondamentaux;**
- 9) Qu'une, véritable intégration de la dimension sociale **et des droits fondamentaux** doit pénétrer chacune des politiques de l'UE;
- 10) Que, les travailleurs dans l'UE, doivent être rémunérés de manière à leur permettre **d'avoir une vie digne.**

- Déclaration écrite du PE « Déclaration écrite sur l'éradication de la pauvreté en Europe comme fondement d'un modèle social européen plus juste », 211 signatures.
- Organisation de rencontre des personnes vivant en pauvreté venus d'Espagne et de la Belgique au PE à Bruxelles. (Juin 2006).